



LASSERRE, 30/03/2025

MAIRIE DE LASSERRE

09230

Tél : 05 61 66 59 10

mairiedelasserre@orange.fr

ARRÊTÉ
AR_2026_004

La Maire de la commune de Lasserre

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu la délibération DE_2026_012 et son PV de la séance du Conseil municipal en date du 21 Mars 2026 constatant l'élection de Mme.SABRIA Aurélie en qualité de 2ème adjointe au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services scolaire et périscolaire de la commune, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Mme. SABRIA Aurélie en qualité de 2ème adjointe au Maire.

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales Mme. SABRIA Aurélie en qualité de 2ème adjointe au Maire, est déléguée aux affaires des services scolaire et périscolaires et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions de l'enfance.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mme. SABRIA Aurélie en qualité de 2ème adjointe au Maire, à l'effet de signer les documents concernant les dossier se rapportant aux services scolaire, périscolaire et à l'enfance en général au sein de la commune. Par cette délégation, Mme. SABRIA Aurélie en qualité de 2ème adjointe au Maire pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé de l'enfance. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Le 13/04/26
Charlotte AZALOUA Maire de Lasserre



Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de reception de l'AR: 16/04/2026

009-210901583-AR_2026_004-AR

AGEDI

Page 1/1